



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Loiret
votre Département



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE

ANNEXE 2

STRATEGIE - PROJET DE TERRITOIRE

La stratégie se décline en cinq grands axes mettant l'individu au centre de son territoire :

- Axe 1 – Relier son territoire**
- Axe 2 - Découvrir son territoire**
- Axe 3 - Développer son territoire**
- Axe 4 - Vivre son territoire**
- Axe 5 - Parcourir son territoire**

AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Valoriser la connexion avec Orléans Métropole et l'Île-de-France

- ↪ Tirer parti de grandes infrastructures de transport pour renforcer les liens avec le « grandterritoire »
- ↪ Mettre en avant la grande diversité patrimoniale du territoire au service d'un projet de valorisation touristique

Proche de la Métropole Orléanaise et connecté à l'Île de France, le PETR Forêt d'Orléans-Loire- Sologne dispose d'atouts lui permettant de se développer de manière efficace depuis une dizaine d'années et de se positionner comme un territoire dynamique et attractif.

Objectif 2 - Maîtriser l'interface avec Orléans Métropole et limiter la dépendance au pôle métropolitain par une offre urbaine renforcée sur le PETR

Du fait de leur position limitrophe, la Métropole d'Orléans et le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne ont naturellement des enjeux communs à structurer et à développer pour l'avenir tout en conservant une autonomie fonctionnelle et territoriale.

- ↪ Faciliter les échanges avec Orléans Métropole et renforcer l'offre de mobilité localement (sur le PETR)
- ↪ Rééquilibrer le développement par une offre urbaine renforcée sur le PETR et complémentaire à l'offre métropolitaine

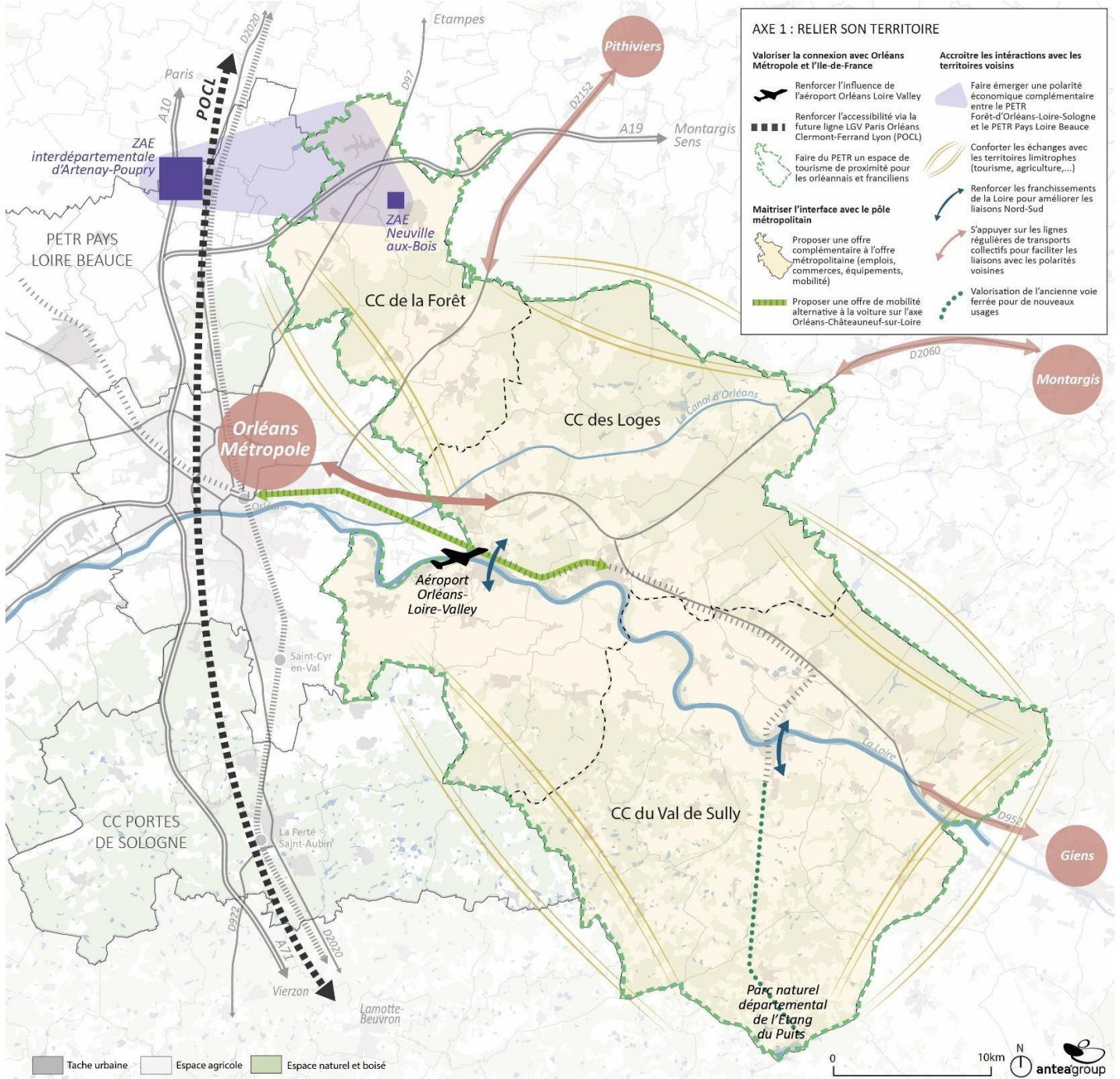
Objectif 3 - Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins

Le positionnement du territoire induit de fortes connexions avec les territoires voisins. Les déplacements et les trafics de transit sont nombreux. Il convient de structurer ces liaisons et échanges pour une meilleure organisation territoriale.

- ↪ Sur le plan du développement économique et de la promotion des territoires
- ↪ Sur le plan des mobilités et de l'amélioration des conditions de circulation

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
A1 : Développement économique
A5 : Tourisme
A6 : Agriculture et transition agroécologique
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C8 : Mobilité durable
AXE D : TRANSVERSAL
D1 : Ingénierie - animation territoriale
D2 : coopération territoriale

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE



AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - S'appuyer sur les voies vertes et voies d'eau, supports d'identité touristique

Ces voies d'eau sont des atouts pour le développement des bourgs. Ce sont des sites exceptionnels pour leur richesse biologique (diversité floristique et faunistique, migration des poissons et des oiseaux), historique et culturelle. Ils sont vecteurs d'un cadre de vie agréable et permettent une multitude d'activités (tourisme, sport, loisirs...)

- ↪ Affirmer le potentiel touristique existant, sa diversité (des identités paysagères) et l'enrichir
- ↪ Tisser des connexions avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, et permettre son rayonnement :
- ↪ Développer les usages en relation avec la Loire :
- ↪ Animer le Canal d'Orléans :
- ↪ Parcourir la Forêt et la Sologne
- ↪ Adopter une meilleure gouvernance, organiser les instances de tourisme

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A5 : Tourisme

Objectif 2 - Conforter l'offre touristique et valoriser les patrimoines locaux (naturels et bâtis)

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne détient plusieurs ensembles paysagers sur son territoire : la Loire et son val, les forêts d'Orléans et Sologne, le Canal d'Orléans et la Petite Beauce. Cette richesse paysagère offre un patrimoine considérable qu'il convient de valoriser.

- ↪ Capturer et maintenir la clientèle touristique
- ↪ Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine historique remarquable du territoire
- ↪ Intégrer les équipements de sport et de loisirs dans l'offre touristique

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A5 : Tourisme

Objectif 3 - Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB)

Le SCoT est un réel outil d'aménagement du territoire qui inclut une stratégie de préservation de la biodiversité où il s'agit de construire une véritable armature écologique qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain.

- ↪ Préserver les continuités écologiques identifiées dans le SRCE

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C5 : Biodiversité et paysages

Objectif 4 - Valoriser l'axe ligérien et préserver la valeur patrimoniale de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO)

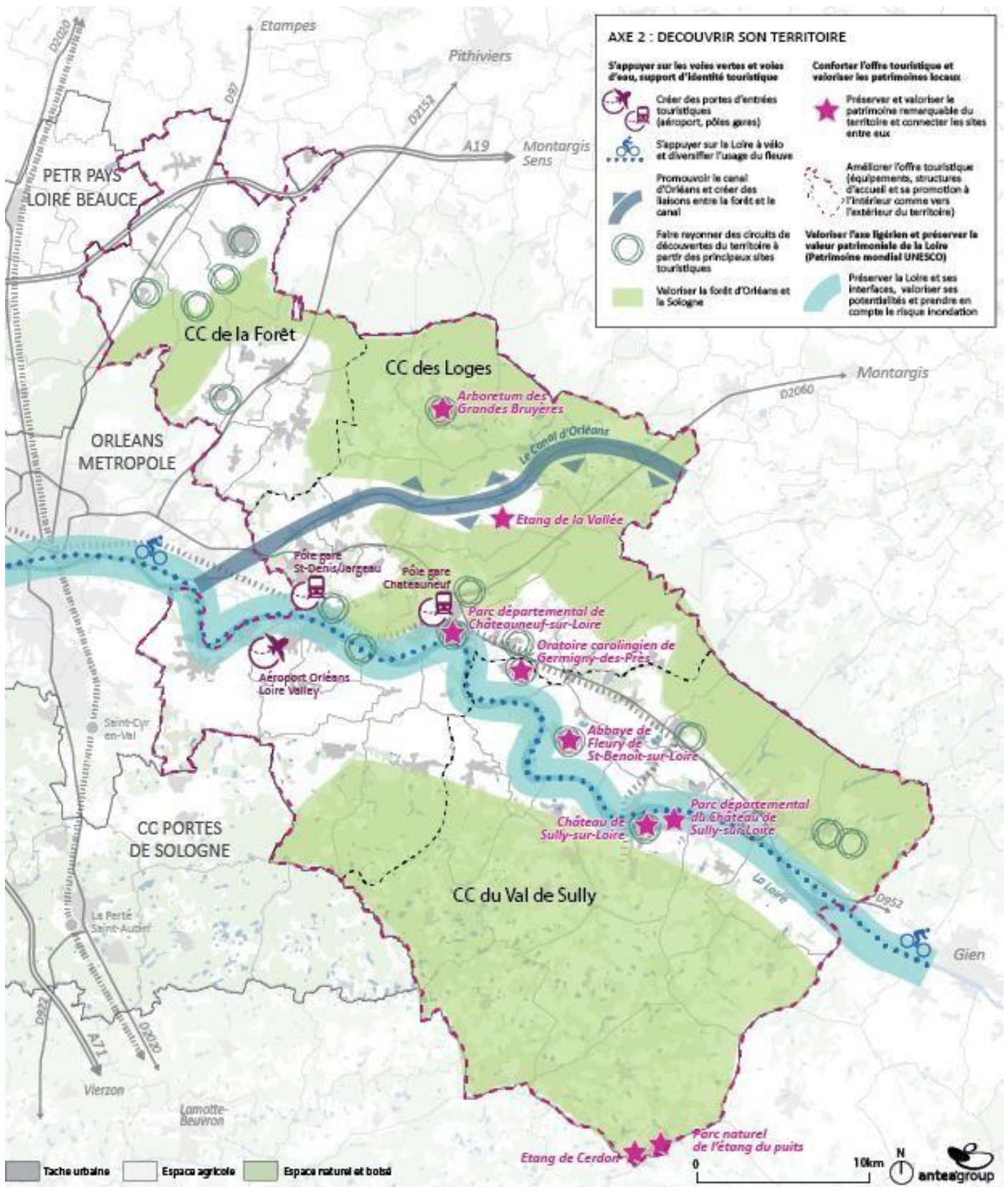
L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel implique la mise en œuvre d'une protection et d'une valorisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Il convient de développer une approche qualitative du paysage qui permettra de mettre en valeur à la fois la trame paysagère et patrimoniale de la Loire mais aussi ses vues et co-visibilités.

- ↳ Préserver la Loire et ses interfaces
- ↳ Requalifier les axes structurants du Val de Loire
- ↳ Valoriser les potentialités de la Loire

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
A1 : Développement économique
A5 : Tourisme
A6 : Agriculture et transition agroécologique
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
B1 : Santé et services à la population
B2 : Cohésion des territoires
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats
B6 : Sport
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement
C5 : Biodiversité et paysages
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques
C7 : Prévention des risques
C8 : Mobilité durable



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE



AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Conforter la vocation agricole du territoire et développer sa proximité

Les espaces agricoles présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique et productif, paysager, écologique, culturel et identitaire).

- ↪ Conserver de bonnes conditions de fonctionnement de l'agriculture
- ↪ Maintenir des activités agricoles dynamiques, diversifiées et de proximité
- ↪ Conforter une agriculture raisonnée

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
--

A6 : Agriculture et transition agroécologique

Objectif 2 - Porter l'ambition d'un territoire à énergie positive

- ↪ Construire un territoire qui diversifie sa production d'énergie et améliorer l'autonomie énergétique du PETR
- ↪ Améliorer l'autonomie énergétique du PETR et adapter le territoire aux changements climatiques

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C1 : Efficacité énergétique des bâtiments

C2 : Energies renouvelables

Objectif 3 – Organiser et valoriser l'armature économique du territoire

- ↪ Favoriser la création d'emplois de façon à élever le ratio emplois / actifs.
- ↪ Mettre en œuvre une stratégie de développement
- ↪ Diversifier l'offre pour l'accueil d'entreprises
- ↪ Assurer une bonne desserte en très haut débit sur les sites d'activités, et renforcer l'offre aux habitants
- ↪ Permettre la diversité des activités
- ↪ Conforter et organiser l'offre commerciale sur le territoire

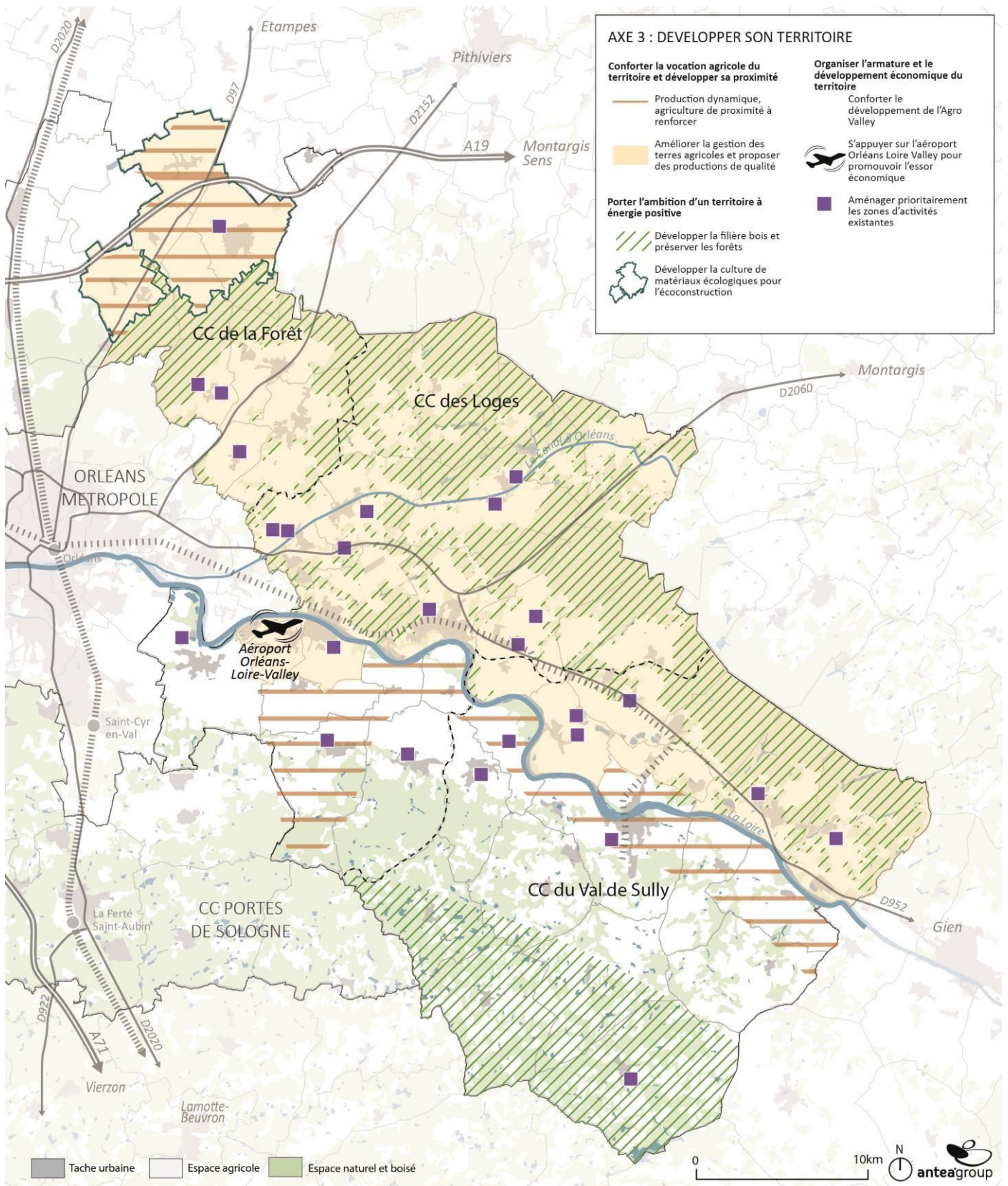
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
--

A1 : Développement économique

A2 : Emploi – formation - Insertion

A4 : Transition et inclusion numérique
--

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE



AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Développer le territoire en prenant appui sur ses pôles

Une armature territoriale sert de support aux futures programmations résidentielle et économique, tout en conservant un aménagement équilibré du territoire.

- ↪ Conforter les complémentarités entre pôles et avec les autres communes du PETR
- ↪ S'ancrer sur les bassins de vie et les dynamiser
- ↪ Programmer un développement tenant compte du rôle des polarités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

B2 : Cohésion des territoires

Objectif 2 - Poursuivre l'accueil de populations nouvelles

- ↪ Maîtriser le développement démographique
- ↪ Dynamiser le territoire pour maintenir la population en place et attirer de nouveaux arrivants
- ↪ Adapter l'offre au vieillissement de la population

Objectif 3 - Répondre aux besoins en matière d'habitat (logements, équipements)

- ↪ Accompagner l'accueil de populations nouvelles par une offre de logements adaptée
- ↪ Dynamiser le territoire pour maintenir la population en place et attirer de nouveaux arrivants
- ↪ Renforcer le niveau d'équipements et de services

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

B1 : Santé et services à la population
--

B5 : Culture

B6 : Sport

Objectif 4 - Concevoir un développement résidentiel économe en espace

La stratégie collective d'économie foncière va avoir un impact sur la manière de produire les nouveaux logements. Pour cela, elle met l'accent sur le potentiel d'urbanisation des « dents creuses » ou encore sur la densité urbaine des nouvelles opérations.

- ↪ Donner la priorité à l'optimisation des enveloppes urbaines existantes
- ↪ Limiter les extensions urbaines et l'artificialisation des terres
- ↪ Travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espaces
- ↪ Réinvestir le parc vacant et travailler sur sa réhabilitation

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C9 : Urbanisme durable

Objectif 5 - Prendre en compte les risques

Les nombreuses catastrophes naturelles et technologiques qui sont survenues en France (et dont le nombre tend à augmenter), rendent essentielle la prise en compte des risques dans la planification urbaine. Ceci se pose avec d'autant plus d'acuité avec le réchauffement climatique. En premier lieu, la réflexion stratégique permet de fixer une série d'objectifs de prévention et de précaution dans le respect des principes des Plans de Prévention des Risques (PPR) lorsqu'ils existent ou en fonction de la connaissance des risques avérés sur le territoire.

- ↳ Prévenir les risques dans les choix d'aménagement
- ↳ Lutter contre les nuisances

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C7 : Prévention des risques

Objectif 6 - Préserver les ressources en eau

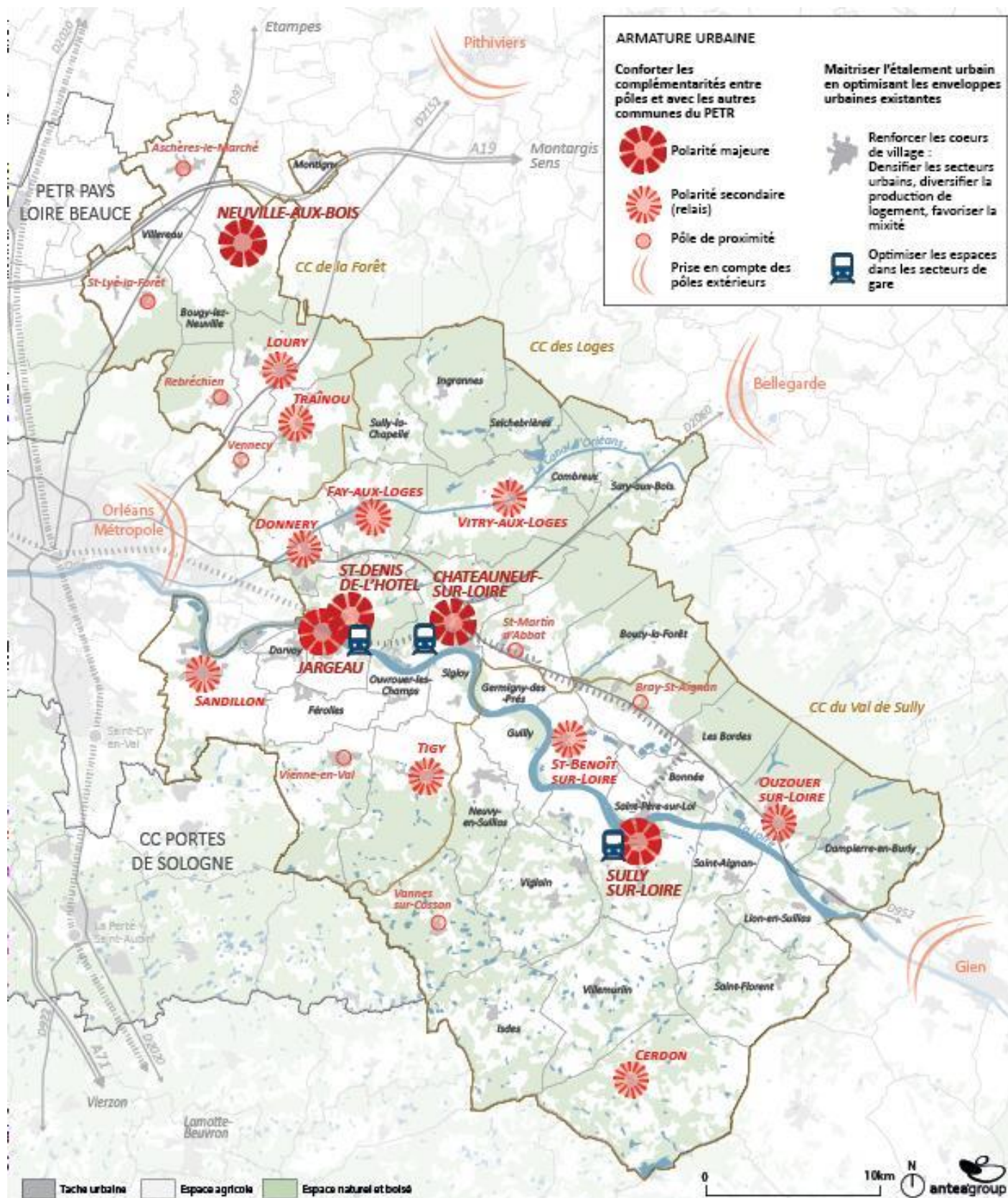
La stratégie territoriale inclut la qualité de l'environnement et la santé humaine. Ainsi, elle intègre également des objectifs de préservation de la qualité de l'environnement.

- ↳ Améliorer la protection de la ressource en eau

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques



CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE



AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Diversifier l'offre de mobilité

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'inscrit dans une stratégie de mobilité à diverses échelles liée à son positionnement territorial. Principalement centré sur l'utilisation de la voiture individuelle, le territoire souhaite faciliter les déplacements pour Tous en développant une offre de mobilité adaptée aux spécificités locales et à toute la population.

- ↳ Renforcer l'offre en transports collectifs
- ↳ Améliorer la desserte routière

Objectif 2 - Développer une mobilité de proximité

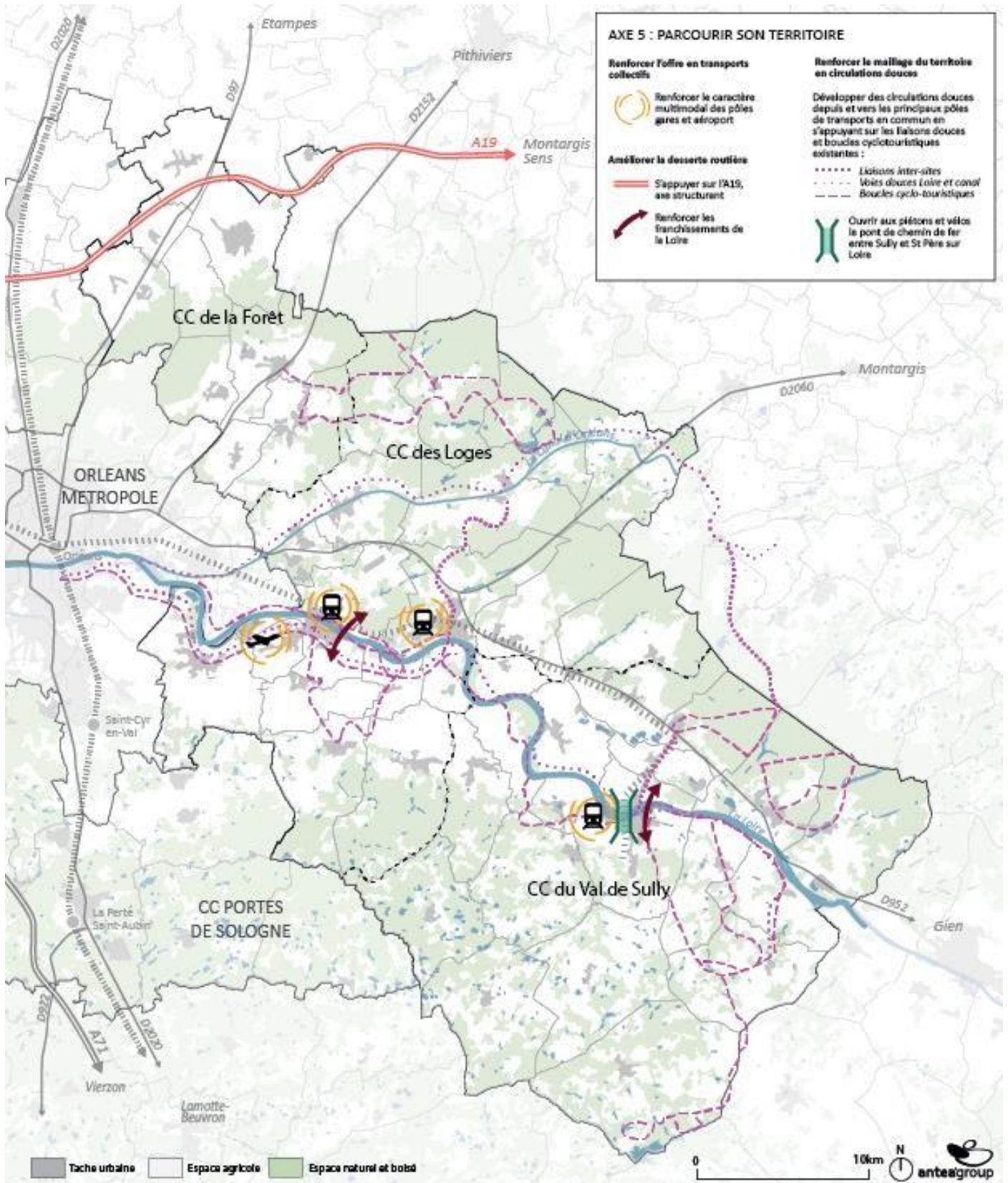
- ↳ Renforcer le maillage du territoire en circulations douces (pédestre, vélo)

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C8 : Mobilité durable



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE



« Fil rouge » de la stratégie

Au regard de la stratégie, des projets proposés et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le projet de territoire du CRTE s'articule autour de six grandes orientations :

- **MAINTENIR LA POPULATION ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ARRIVANTS**
Santé, services à la population, sport, culture
- **SE DONNER DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Economie (de proximité, circulaire), tourisme, agriculture, numérique
- **PROPOSER UNE MOBILITÉ DE PROXIMITE**
Pistes cyclable, covoiturage, bornes électriques
- **DEVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**
Ressources en eau, énergies renouvelables, efficacité énergétique, risques
- **MAINTENIR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ**
Biodiversité, paysage, urbanisme durable
- **MAITRISER L'URBANISME POUR DES ESPACES ATTRACTIFS**
Espaces publics, rénovation urbaine